



Saguenay, le 23 mai 2018

Énergie Saguenay
A/S M. Stéphan Tremblay
Responsable des relations
345, rue des Saguenéens
Chicoutimi Qc G7H 6K9

Objet : Création d'un comité ad hoc sur l'analyse des risques de la zone industrialo portuaire

Monsieur Tremblay,

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Saguenay, a le mandat de la gestion des risques sur son territoire. Notre travail est d'analyser les risques potentiels qui pourraient survenir sur notre territoire, et ce, en collaboration avec les différents générateurs de risques.

De plus, notre objectif est de diminuer les risques pour la population et les intervenants en atténuant au maximum la probabilité d'occurrence et de ce fait même, les conséquences d'un éventuel sinistre.

Donc, nous vous informons qu'à compter de cet automne, nous mettrons en place un comité ad hoc afin d'analyser les risques sur la zone industrialo portuaire et prendre les mesures nécessaires pour en diminuer les conséquences. Le comité sera composé principalement de différents intervenants municipaux, provinciaux et fédéraux des entreprises établies dans la zone IP et tout autre expert jugé pertinent.

Nous vous remercions à l'avance pour votre implication afin de faire de la Ville de Saguenay, une ville sécuritaire pour la population.

Veillez agréer, Monsieur Tremblay, nos salutations distinguées.

CG/nm

Carol Girard, M.A.P.
Directeur
Service de sécurité incendie
Coordonnateur des mesures
d'urgences

c.c. Jean-François Boivin, directeur général

Saguenay, le 23 mai 2018

Métaux BlackRock inc.
A/S M. David Dufour
Directeur exécutif régions
365, rue Racine Est
Chicoutimi Qc G7H 1S8

Objet : Création d'un comité ad hoc sur l'analyse des risques de la zone industrialo portuaire

Monsieur Dufour,

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Saguenay, a le mandat de la gestion des risques sur son territoire. Notre travail est d'analyser les risques potentiels qui pourraient survenir sur notre territoire, et ce, en collaboration avec les différents générateurs de risques.

De plus, notre objectif est de diminuer les risques pour la population et les intervenants en atténuant au maximum la probabilité d'occurrence et de ce fait même, les conséquences d'un éventuel sinistre.

Donc, nous vous informons qu'à compter de cet automne, nous mettrons en place un comité ad hoc afin d'analyser les risques sur la zone industrialo portuaire et prendre les mesures nécessaires pour en diminuer les conséquences. Le comité sera composé principalement de différents intervenants municipaux, provinciaux et fédéraux des entreprises établies dans la zone IP et tout autre expert jugé pertinent.

Nous vous remercions à l'avance pour votre implication afin de faire de la Ville de Saguenay, une ville sécuritaire pour la population.

Veillez agréer, Monsieur Dufour, nos salutations distinguées.



CG/nm

Carol Girard, M.A.P.
Directeur
Service de sécurité incendie
Coordonnateur des mesures
d'urgences

c.c. Jean-François Boivin, directeur général

COMITÉ CONSULTATIF EN GESTION DES RISQUES

Nouveau générateur de risques

Présenté à :

Monsieur Carol Girard, directeur
Service de sécurité incendie



Préparé par :

Monsieur Christian Fillion, chef de division
Division Gestion et analyse des risques
Service de sécurité incendie

14 novembre 2018

Création d'un comité consultatif en gestion des risques pour toutes nouvelles entreprises générateur de risque sur le territoire de la Ville de Saguenay (Black Rock, Énergie Saguenay, zone IP, etc.).

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Saguenay a le mandat de la gestion des risques sur son territoire. Notre travail est d'analyser les risques potentiels qui pourraient survenir sur notre territoire, et ce, en collaboration avec les différents générateurs de risques et les divers intervenants de la Ville. Le comité sera coordonné par la division gestion et analyse des risques (G.A.R.) du Service de sécurité incendie de la Ville de Saguenay.

Objectif du comité : Diminuer les risques pour la population et les intervenants en atténuant au maximum la probabilité d'occurrence et de ce fait même, les conséquences d'un éventuel sinistre.

Composition du comité :

Un représentant des Services de la Ville suivant,

Permanent :

- 🚒 Coordonnateur des mesures d'urgence;
- 🚒 G.A.R. (sécurité incendie);
- 🚒 Développement durable et environnement;
- 🚒 Promotion Saguenay;
- 🚒 Génie;
- 🚒 Aménagement du territoire et urbanisme.

Besoins spécifiques :

- 🚒 Service de police;
- 🚒 Hydro Jonquière;
- 🚒 Port Saguenay;
- 🚒 Travaux publics.

Générateur de risques :

- 🚒 Représentant de toute nouvelle entreprise ou transformation d'une entreprise générateur de risques dans la zone IP ou tout autre endroit sur le territoire.

Les 4 dimensions de la sécurité civile

Prévention : Ensemble des mesures établies sur une base permanente qui concourent à éliminer les risques, à réduire les probabilités d'occurrence des aléas ou à atténuer leurs effets potentiels.

Préparation : Ensemble des activités et des mesures destinées à renforcer les capacités de réponse au sinistre.

Intervention : Ensemble des mesures prises immédiatement avant, pendant ou immédiatement après un sinistre pour protéger les personnes, assurer leurs besoins essentiels et sauvegarder les biens et l'environnement.

Rétablissement : Ensemble des décisions et des actions prises à la suite d'un sinistre pour restaurer les conditions sociales, économiques, physiques et environnementales de la collectivité et réduire les risques.

Processus de gestion des risques :

Le processus de gestion des risques appliqués s'inspire de la norme CAN/CSA-ISO 31000-10, Management du risque.

Le ministère de la Sécurité publique recommande une application souple et adaptée aux réalités de la collectivité. Ce processus met en évidence le caractère fondamental du « leadership », de la communication et de la consultation.

Les étapes principales de ce processus sont ici illustrées :

- ❖ Établir le contexte;
- ❖ Appréciation du risque;
 - Identification du risque;
 - Analyser le risque;
 - Évaluer le risque;
- ❖ Traitement du risque
 - Identification des mesures potentielles;
 - Évaluation et sélection des mesures;
 - Planification et mise en œuvre;
- ❖ Communiquer le risque;
- ❖ Surveiller et réviser.

